

2 0 2 4

RAPPORT ANNUEL

Monceau Générale
Assurances //////////////

SOMMAIRE

1	• CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE	9
2	• RAPPORT DE GESTION	
	Rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale	12
	Éléments de conjoncture financière	16
	Annexes	24
3	• COMPTES ANNUELS	28
4	• ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 JUIN 2025	
	Résolutions votées à l'Assemblée Générale	64



ÉDITION JUIN 2025

Conception graphique : Jonathan Vernier

Mise en page : Cynthia Thevret

Photographie : Monceau Assurances

Impression : Monceau Assurances

Distribution : Service interne de distribution

Droits d'auteur et utilisation :

Ce rapport est protégé par des droits d'auteur.

Toute reproduction, diffusion ou utilisation de son contenu, total ou partiel, est interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.

Les informations financières et les prévisions ne sont données qu'à titre indicatif et peuvent être sujettes à des ajustements.

Rapport annuel pour l'assemblée générale du 17 juin 2025,

MONCEAU GENERALE ASSURANCES

Société anonyme au capital de 45.000.000 Euros

Siège social : Vendôme (41), 1, avenue des Cités Unies d'Europe

RCS BLOIS B.414.086.355

A large, dark blue, irregular geometric shape that resembles a stylized arrow or a folded piece of paper, pointing towards the bottom right. It contains the text '01' in white.

01

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMITÉ D'AUDIT ET DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE MONCEAU GÉNÉRALE ASSURANCES

AU 31 DÉCEMBRE 2024

PRÉSIDENT

- Marc Billaud

VICE-PRÉSIDENTS

- Hubert-Louis Vuitton

SECRÉTAIRE

- Dominique Vigneron

ADMINISTRATEURS

- Capma & Capmi Représentée par **Paul Tassel**[†]
- Mutuelle Centrale de Réassurance
Représentée par **Maxime Bihel**
- Gilles Boezennec
- François Cochet
- Michel Cornet
- René Vandamme
- Philippe Charté

ADMINISTRATEUR ET PRÉSIDENT HONORAIRE

- Jean-Pierre Thiolat

DIRECTION GÉNÉRALE

- Jérôme Sennelier, Directeur général
- Raphaël Briand, Directeur général délégué

A large, dark blue parallelogram shape is positioned diagonally across the page, pointing towards the bottom right. It serves as a background for the page number.

02

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

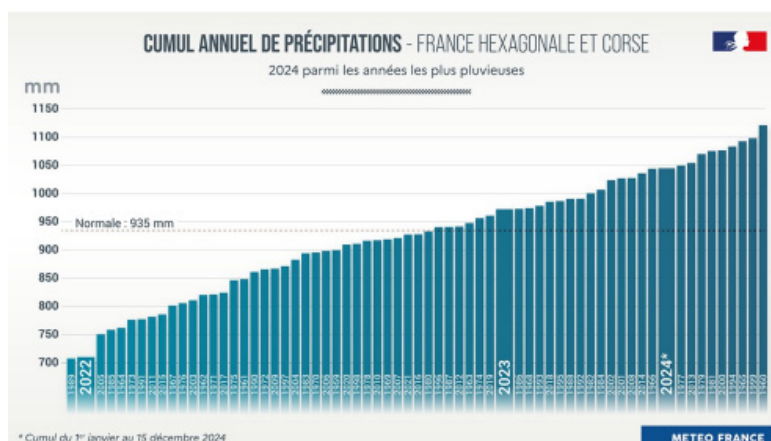
Nous pouvons également souligner que l'année 2024 a été exceptionnellement pluvieuse avec un niveau de précipitations de + 15% par rapport à la normale (cf. schéma ci-après).

En effet, l'année 2024 est la dixième année la plus pluvieuse depuis 1959, engendrant des épisodes d'inondations importants dans le Nord Pas de Calais, dans la région centre, ainsi que dans la région ouest de la France.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé

Une année avec des résultats en amélioration

Le secteur de l'assurance Dommages a de nouveau été marqué par la survenance d'aléas climatiques qui se sont intensifiés en fréquence. Toutefois, ces événements climatiques ont été de moins forte intensité que les deux années précédentes notamment avec la tempête CIARAN en 2023 et la tempête Eunice et les épisodes de Grêles de l'été 2022. En 2024, la charge de sinistralité des aléas climatiques pour Monceau Générale Assurances s'élève à 3,6 millions d'euros en comparaison des 9,8 millions d'euros de l'année 2023. Deux événements climatiques ont particulièrement impacté l'activité Monceau Générale Assurances, il s'agit du Cyclone Belal qui est passé sur l'île de La Réunion ainsi qu'un troisième épisode d'inondations dans le Nord Pas De Calais dès le mois de janvier 2024. La tempête Kirk a également touché la France d'Ouest en Est au mois d'octobre.



Enfin, dans la continuité des années 2022 et 2023, l'année 2024 est également l'une des plus chaudes jamais enregistrée par les météorologues avec une température moyenne de 14,1 degrés.

Au-delà des risques climatiques, le contexte social s'est révélé complexe avec une forte dégradation du climat social en Nouvelle Calédonie où des émeutes ont intervenues dès la mi-mai avec des dégâts très conséquents qui ont impacté toute l'économie de l'île. À ce jour, le bilan financier de ces émeutes est estimé à plus de 1,3 milliards d'euros pour l'ensemble des assureurs dont plus de 4 millions d'euros à la charge de Monceau Générale Assurances. Des émeutes ont également éclaté en Martinique avec un impact moindre pour les activités de Monceau Générale Assurances.

Dans ce contexte, MGA affiche pour l'exercice 2024 un résultat technique brut de réassurances positif à 0,9 million d'euros en comparaison au résultat déficitaire de -10 millions d'euros en 2023.

Le résultat net de Monceau Générale Assurances intégrant la réassurance est également en amélioration par rapport à 2023 mais celui-ci reste cependant déficitaire à -2,9 millions d'euros en comparaison au -7,3 millions d'euros de 2023. Ce chiffre intègre des résultats financiers à hauteur de 3,3 millions d'euros, stable par rapport à 2023.

La dynamique d'activité est également positive avec un chiffre d'affaires qui augmente de plus de 20% sur l'ensemble du périmètre de MGA (+26 millions d'euros) essentiellement porté par AEDES dont le transfert des contrats d'AXA Belgium s'est finalisé au 1er janvier 2024. En dehors de ce transfert de contrats, l'activité courante est également en hausse de 10% en moyenne sur notre activité en LPS (Aedes, Ibis et NewB) et de 5% sur le marché Français principalement en raison des revalorisations tarifaires et de la bonne dynamique en assurances de personnes (Santé et Prévoyance).

Au global, l'activité de Monceau Générale Assurance représente un chiffre d'affaires de 160 millions d'euros dont 109 millions d'euros sur le marché français et 52 millions d'euros sur les activités en libre prestation de service en Belgique.

Concernant le portefeuille dit des risques statutaires, la progression est très significative avec +10,4 % de primes acquises sur l'exercice 2024. Cette activité est portée par de nombreux renouvellements d'appels d'offres avec les Service Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) ainsi que la revalorisation des primes liées à cette activité (+27% sur la prime moyenne).

Les charges d'acquisition sont en augmentation à 17,93% versus 15,89% en 2023. Cette hausse est principalement liée au périmètre LPS qui a vu une évolution dans l'équilibre commission/PB pour Aedes.

D'un point de vue sinistralité, la charge globale des sinistres s'élève à 117 millions d'euros versus 110 millions d'euros en 2023, soit une augmentation de 5%.

Nous notons une baisse significative de la fréquence de 7% sur le marché français l'année 2024. Cette baisse est essentiellement liée aux éléments suivants :

- Une moindre intensité des événements climatiques puisqu'au global, la charge de ces derniers s'élève à 3,6 millions d'euros, contre 9,8 millions d'euros en 2023 et 12,9 millions d'euros en 2022. Cette charge est principalement liée aux événements climatiques suivants :
 - Inondations dans le nord de la France → 0,462 M€
 - Cyclone Belal (La Réunion) → 0,458 M€
 - Tempête Kirk dans la région Centre → 0,346M€
- ainsi qu'aux différents travaux menés dans le cadre du plan de redressement technique.

En outre, l'exercice 2024 a également été marqué par un nombre de sinistres grave en diminution (-17%) avec une charge de 12 millions d'euros versus 15,5 millions d'euros en 2023.

Toutefois, nous notons une baisse significative des sinistres majeurs, 51 sinistres en 2024 versus 70 sinistres en 2023 mais une recrudescence des sinistres incendies.

Le cumul de ces sinistres majeurs représente 11,5 points de S/P (-3 points par rapport à 2023).

Point important, les sinistres majeurs déclarés en 2024 ne dépassent pas la priorité du traité XS, à l'exception des émeutes pour la Nouvelle Calédonie qui seront partiellement prises en charge par notre réassureur.

La baisse de fréquence est contrariée par la hausse continue des coûts moyens (+6%) qui ne cessent de progresser.

Il est à noter une dégradation de l'ordre de 3,5 points au global de la sinistralité des activités en libre prestation de service.

Ainsi pour Aedes, partie la plus significative des activités, on peut noter en 2024 une stabilisation des fréquences attritionnelles et une augmentation des coûts moyens de l'ordre de 7 points. Ceci a un impact global de 4,5 points de S/P. Au niveau des sinistres majeurs, nous observons une baisse du nombre de dossiers pour un montant de l'ordre de 0,5 M€ avec pour conséquence un gain de 1 points de S/P.

Enfin il est à noter que la Belgique n'a pas subi de sinistres de type catastrophique majeur durant l'exercice 2024.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un plan de transformation en cours.

Depuis 3 ans, Monceau Générale Assurances a lancé un plan de transformation dont l'objectif est de retrouver une rentabilité dans un horizon très proche puisque les résultats positifs sont attendus pour l'année 2025. Pour cela, l'entreprise accompagne ses réseaux ainsi que l'ensemble des équipes du siège avec un plan de redressement technique qui prévoit une meilleure qualité de souscription, l'optimisation de la surveillance du portefeuille ainsi que l'optimisation des processus avec le développement de nouveaux outils. Le projet SONIC qui consiste à industrialiser l'ensemble de la gestion des flux entrants et flux sortants sera livré dans le courant de l'année 2025. Cette évolution permettra de renforcer l'efficacité des services de gestion et des interactions avec les agents généraux au service de nos clients.

En complément, des travaux sont également en cours afin de renforcer la qualité de souscription. La lutte contre la fraude est également au cœur des préoccupations de Monceau Générales Assurances avec le renforcement des contrôles existants.

Les premières évolutions livrées depuis 2 ans permettent de constater une amélioration du nombre de clients dont le S/P est rentable dans notre portefeuille.

D'autres projets sont actuellement en cours d'instruction comme le pilotage des experts ainsi que le traitement des recours qui devraient permettre à Monceau Générale Assurances de gagner quelques points supplémentaires de rentabilité.

Évolution prévisible de l'activité

Plan de développement à 3 ans

Dans le cadre du projet stratégique « Horizon 2027 », l'entreprise s'est fixé une feuille de route basée sur la refonte des produits de la gamme Dommages, Santé et Prévoyance.

Les travaux ont été initiés dès 2022 avec la refonte du produit Santé pour un objectif de progression du chiffre d'affaires de 10% par an. En 2024, un nouveau produit de garantie des accidents de la vie (Monceau Accident de la Vie) a permis de relancer la conquête de l'activité de Prévoyance.

L'année 2025 sera consacrée au lancement de notre nouveau produit Multirisque Habitation qui sera commercialisé à partir du mois d'avril et l'année 2026 sera l'année de la refonte de notre gamme Automobile.

La transformation de notre système d'information ainsi que la livraison de nouveaux services destinés à notre clientèle représentent également un élément majeur de notre ambition à 3 ans.

De nouveaux services, comme l'espace client Monceau & Moi sera accessible dès le premier semestre 2025.

Notre plan de développement prévoit également le renforcement des équipes d'animation et d'inspection afin de proposer à notre réseau d'agents généraux des nouveaux dispositifs d'animation de la relation clients.

Enfin, nous avons également lancé de nombreuses réflexions de synergies opérationnelles et commerciales avec nos collègues des autres entités du groupe Monceau. Ces synergies doivent permettre de renforcer l'efficacité opérationnelle des activités. Tous les projets initiés sont axés sur le fait de toujours satisfaire notre client qui est au cœur de nos préoccupations avec un axe fort d'accroître notre excellence relationnelle.

Pour ce qui est des activités internationales et plus spécifiquement Aedes, un plan de développement est construit en vue de continuer à croître tout en maintenant une bonne rentabilité :

Sur le plan commercial :

- Continuation et intensification du développement de la Flandre ;
- Poursuite du plan de rétention et objectif de croissance certes plus lente en Wallonie ;
- Révision de l'offre Auto afin de rester attractif avec également pour objectif la rentabilité ;
- Mise en place d'une offre de diversification originale pour de très petites entreprises permettant de rencontrer la volonté des petits courtiers (source actuelle du business) et de combler un potentiel manque pour les courtiers importants voire très importants en Belgique.
- Maintenir une attractivité liée à un marketing créatif, innovant, réactif et proche de nos intermédiaires ;

Sur le plan interne, accroître la flexibilité de nos outils afin de permettre de gagner en rentabilité sur le plan technique (indexation segmentée et permanente). Enfin grâce aux nouvelles technologies (tel l'IA), maîtriser l'évolution de nos frais généraux tout en augmentant le volume d'affaires.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Éléments de conjoncture financière

Sur l'exercice 2024, des résultats financiers à hauteur de 3.8 millions d'euros, en augmentation par rapport à 2023 où ils s'élevaient à 2.63 millions d'euros.

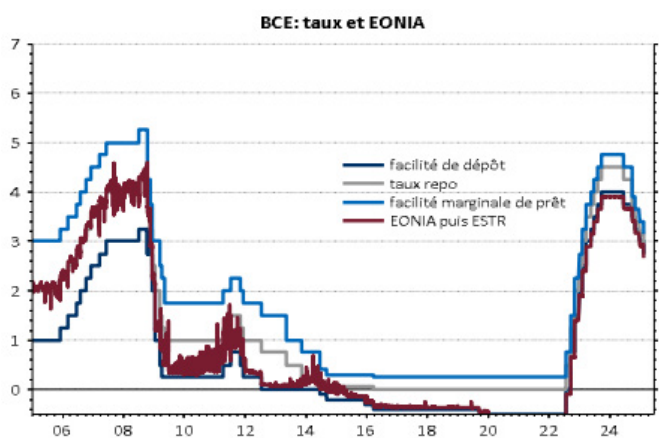
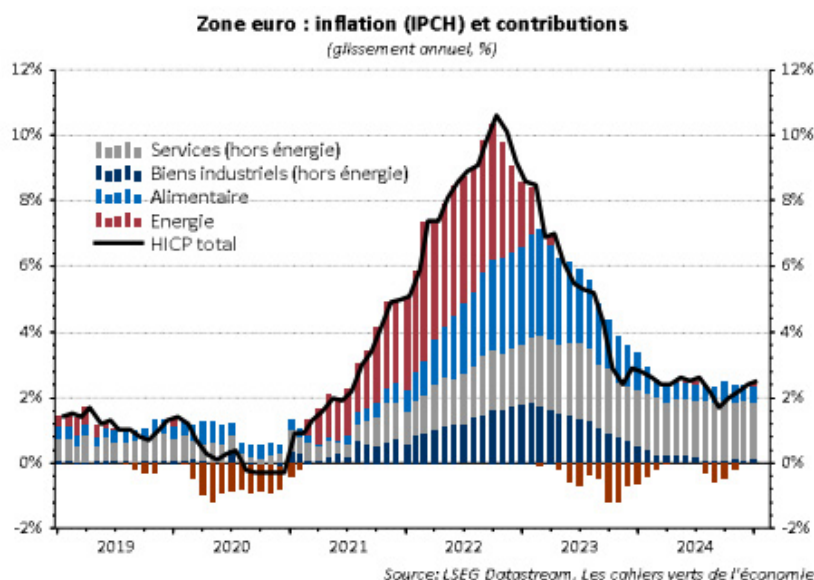
Malgré un environnement de taux d'intérêt directeurs restrictifs, la récession mondiale n'a pas eu lieu. L'Europe au global n'échappe pas à ce constat même si l'économie allemande est à l'arrêt. L'Espagne et les Pays-Bas ont tiré la zone vers le haut et permettent tout de même une croissance du PIB de la zone Euro de 0.9% sur l'année.

Les indicateurs avancés ne militent pas pour un fort rebond de la croissance européenne en 2025. La baisse des taux d'intérêt devrait tout de même aider les entreprises à investir, le taux d'épargne des ménages encore élevé est également un catalyseur éventuel du rebond de la consommation et a fortiori de l'activité économique.



D'autant que le pouvoir d'achat des ménages s'améliore. En effet, la progression des salaires est d'environ 4% en zone euro en 2024, ce qui explique une grande partie de la persistance de la composante « services » de l'inflation.

Alors que l'inflation totale ressort aux alentours des 2% à la fin 2024, avec un léger rebond de la composante « Energie » en début d'année 2025.



Cette maîtrise de l'inflation a permis un « pivot » des banques centrales. Les politiques monétaires ont donc, pour le moment, été très efficaces en jugulant l'inflation à deux chiffres de la mi 2022 sans provoquer de récession mondiale. Par exemple, le taux de dépôt de la BCE s'établit désormais à 2.50% après un pic à 4% en 2024. Agissant en anticipation de la Réserve Fédérale américaine, cette action a contribué à la baisse de l'euro contre dollar.

Dans cet environnement, la repentification de la courbe des taux d'intérêt se poursuit. Effectivement, en zone euro, la courbe des taux EIOPA est passée d'une courbe complètement inversée en fin d'année 2022 à une courbe presque normalisée puisque la pente de la courbe des taux du 31/12/2024 est positive entre le 2 ans et le 15 ans.

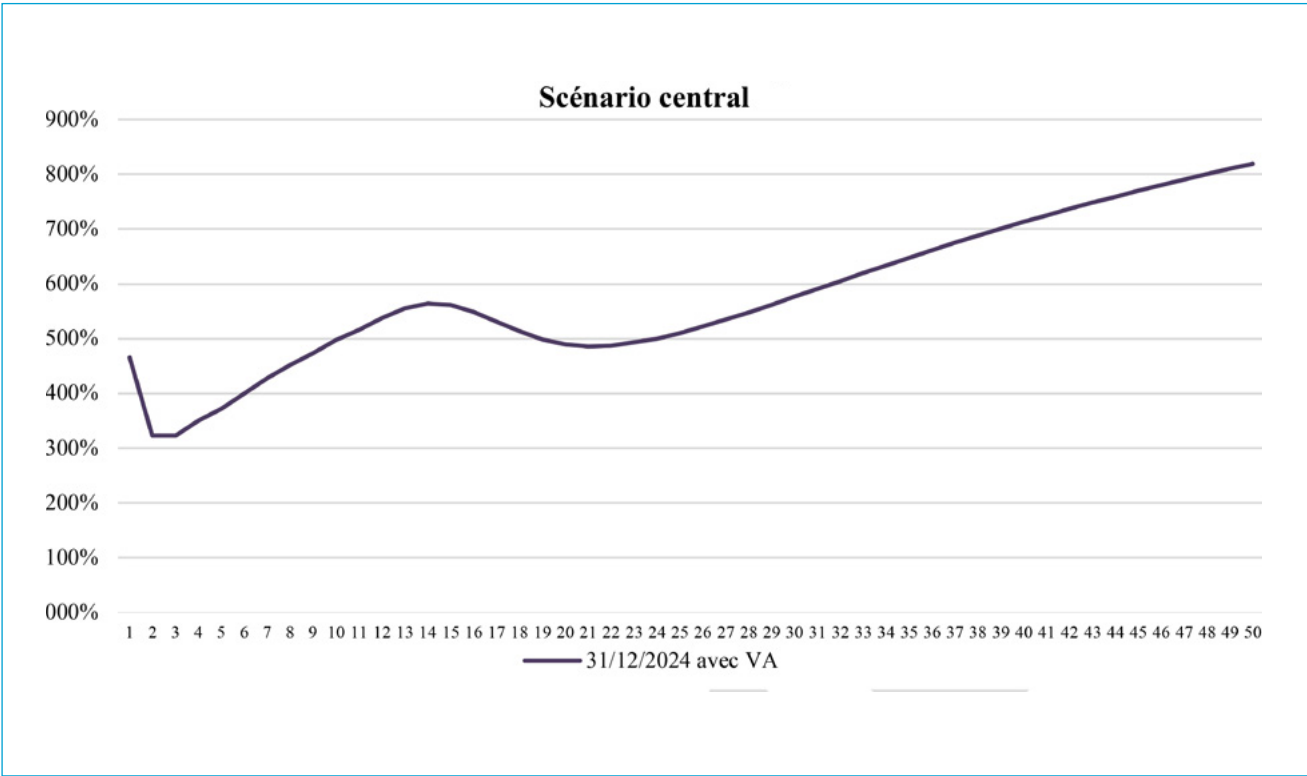
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Éléments de conjoncture financière

Pour 2025, on peut anticiper une poursuite de la baisse des taux directeurs de la zone Euro et objectiver un taux terminal entre 1.5% et 2% sur le taux de dépôt, ce qui achèverait le processus de pentification sur l'ensemble de la courbe (y compris de 0 à 2 ans).

Dans le même temps, les performances des marchés d'actions européennes ont été mitigées. Après un superbe 1er trimestre avec une performance de l'ordre de +10% grâce à la maîtrise de l'inflation et l'amélioration des indicateurs avancés, les craintes de ralentissement et les risques (géo)politiques ont pesé sur la deuxième partie de l'année. Le point haut d'avril n'a pas été revu en 2024 et l'indice Eurostoxx 50 performe de +8% à la clôture de l'année.

TAUX EIOPA ZONE EUROPE - SCÉNAARIO CENRAL



Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Dépenses en matière de recherche et développement

Aucune dépense de recherche et développement n'a été engagée au cours de l'exercice.

Prises de participation significatives sur l'exercice dans des sociétés commerciales ayant leur siège social sur le territoire français

Néant

Liste des organismes avec lesquels la mutuelle constitue un groupe au sens de l'article R 345-1-1 du Code des assurances

Pour répondre aux dispositions de l'article R.345-1-2 du Code des assurances, la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR), société d'assurance mutuelle régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé au 36 rue de Saint-Petersbourg à Paris 8ème, établit des comptes combinés intégrant les comptes annuels de Monceau Générale Assurances.

Ainsi, CAPMA-CAPMI et ses filiales, l'union de sociétés d'assurances mutuelles UMAM (Union Mutuelles Assurances Monceau), MCR et ses filiales, dont Monceau Générale Assurances, la MUDETAF, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et la MAPA forment un groupe combiné au sens de l'article 345-1-1 du Code des assurances.

Information sur les effectifs

Pour l'exercice de son activité, la société s'appuie sur les ressources mises en commun au sein des GIE constitués par les adhérents de Monceau Assurances, et n'emploie pas de salarié.

Jetons de présence versés en 2024

Au titre de l'exercice 2024, 18 500 € de jetons de présence ont été versés aux membres du conseil d'administration.

Rémunérations versées au dirigeant opérationnel

Cette information revient à donner des rémunérations quasi-individuelles et n'est donc pas communiquée ici.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices

Exercice clos le	Montant distribué en euros
31 décembre 2021	4.000.000,00
31 décembre 2022	Néant
31 décembre 2023	Néant

Informations sur l'actionnariat et le capital social

Le capital social de la société s'élève à 45 millions d'euros.

	Nombre d'actions	Pourcentage de détention
Mutuelle Centrale de Réassurance	2 249 994	99.9997333 %
Sarp Europe	1	0.0000444%
Monceau Participations SA	1	0.0000444%
Monceau Retraite & Epargne	1	0.0000444%
Union des Mutuelles d'Assurances Monceau	1	0.0000444%
Monceau International SA	1	0.0000444%
Sarp	1	0.0000444%

Il y a eu une augmentation de capital de 15 millions d'euros sur l'exercice 2024.

Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux (au 31/12/2024)

Marc BILLAUD	• Mandats soumis aux règles du code de commerce • Président de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) • Président de Monceau Générale Assurances (société anonyme) • Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier - Néant • Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances • Président de la Mutuelle Centrale de Réassurance • Président de la SGAM Monceau Assurances • Administrateur de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) • Autres mandats • Président de Monceau Euro Risk (Luxembourg) • Président de Vitis Life (Luxembourg) • Président de Monceau Participations (Luxembourg) • Administrateur de Monceau International (Luxembourg)	François COCHET	• Mandats soumis aux règles du code de commerce • Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) • Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier - Néant • Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances • Vice-Président de l'Etoile (société d'assurance mutuelle) • Autres mandats - Néant
Maxime BIHEL	• Mandats soumis aux règles du code de commerce • Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au Conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme) • Gérant de la SARL Real Adela • Gérant de la SARL Bihel-Charté • Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier - Néant • Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances - Néant • Autres mandats • Gérant de la SCI Bouquet de Longchamp • Gérant de la SCI El Caliente • Gérant de la SCI Bobi • Gérant de la SCI Adel • Gérant de la SCI Barca • Gérant de la SCI Beauvoir • Membre du conseil de surveillance de la Sasp ADA Blois Basket	Michel CORNET	• Mandats soumis aux règles du code de commerce • Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) • Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier - Néant • Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances - Néant • Autres mandats - Néant
Philippe CHARTÉ	• Mandats soumis aux règles du code de commerce • Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) • Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier - Néant • Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances - Néant • Autres mandats - Néant	Gilles BOEZENNEC	• Mandats soumis aux règles du code de commerce • Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) • Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier - Néant • Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances - Néant • Autres mandats • Président de l'A.M.I.R.E.P. (association régie par la loi du 1er juillet 1901)

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Paul TASSEL[†]	Mandats soumis aux règles du code de commerce • Représentant permanent de Capma & Capmi au Conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme) • Représentant permanent de Monceau Générale Assurances au Conseil d'administration de Monceau Retraite & Epargne (société anonyme) • Président de Services en assurance, réassurance et prévoyance (société par action simplifiée) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances • Administrateur de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance) • Membre du comité d'audit de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurances) • Administrateur de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) • Administrateur de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) • Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) • Administrateur de la SGAM Monceau Assurances Mandats soumis aux dispositions du code de la mutualité • Administrateur de l'Association Générale Interprofessionnelle de France (AGIF) (membre du groupe Pasteur Mutualité – mutuelle relevant du code de la mutualité) Autres mandats • Membre du comité de surveillance de Monceau Avenir Retraite et de Monceau Perspectives Retraite • Administrateur de Monceau Participations (Luxembourg) • Membre du comité d'audit de Monceau Participations (Luxembourg) • Administrateur de Monceau Euro Risk (Luxembourg) • Président d'Avenir Retraite (groupement d'épargne retraite populaire – association souscriptrice) • Administrateur de la Fédération des Associations Indépendantes de Défense des Épargnants pour la Retraite	Mandats soumis aux règles du code de commerce • Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances • Représentant permanent de Monceau Générale Assurances au conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) • Membre du comité d'audit de la Mutuelle Centrale de Réassurance Autres mandats • Président d'honneur de la Prévention Routière du Loir-et-Cher (association loi 1901) • Contrôleur de gestion de Monceau assurances dommages (Gie) • Administrateur de l'Amirep (association loi 1901 et association souscriptrice) • Membre de l'association des auditeurs de l'IHEDN • Président ou Gérant de sociétés civiles familiales
René VANDAMME	Mandats soumis aux règles du code de commerce • Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances • Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) • Administrateur de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) • Administrateur de la SGAM Monceau Assurances • Membre du comité d'audit de la SGAM Monceau Assurances • Président du comité d'audit de la Mutuelle Centrale de Réassurance • Président du comité d'audit de Capma & Capmi • Président du comité d'audit de l'Umam Autres mandats • Administrateur de Monceau Euro Risk (Luxembourg) • Administrateur de Monceau Participations SA (Luxembourg) • Président du comité d'audit de Monceau Participations SA (Luxembourg)	Mandats soumis aux règles du code de commerce • Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances • Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) • Administrateur de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) • Administrateur de la SGAM Monceau Assurances • Membre du comité d'audit de la SGAM Monceau Assurances • Président du comité d'audit de la Mutuelle Centrale de Réassurance • Président du comité d'audit de Capma & Capmi • Président du comité d'audit de l'Umam Autres mandats • Administrateur de Monceau Euro Risk (Luxembourg) • Administrateur de Monceau Participations SA (Luxembourg) • Président du comité d'audit de Monceau Participations SA (Luxembourg)

Dominique VIGNERON	Mandats soumis aux règles du code de commerce Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances Néant Autres mandats Néant		Mandats soumis aux règles du code de commerce - Directeur général de Monceau Générale Assurances (société anonyme) - Gérant de Monceau Patrimoine Conseil (Sarl) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances - Directeur général de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) - Directeur général de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) - Président d'honneur de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de sociétés d'assurance mutuelles) - Administrateur de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) - Directeur général de la SGAM Monceau Assurances Autres mandats - Administrateur de Monceau assurances dommages (Groupement d'intérêt économique) - Administrateur de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance (Groupement d'intérêt économique) - Administrateur de Service Central des Mutuelles (Groupement d'intérêt économique) - Administrateur du GIE Direction Monceau Assurances - Contrôleur de gestion de Monceau Gestion Immobilier (Groupement d'intérêt économique) - Trésorier de l'Association Générale Interprofessionnelle de France (membre du groupe Pasteur Mutualité – mutuelle relevant du code de la mutualité) - Administrateur non-exécutif de Monceau Participations - Président et administrateur non-exécutif de Monceau International
Hubert-Louis VUITTON	Mandats soumis aux règles du code de commerce - Vice-Président de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances Néant Autres mandats - Président de la Fédération des chasseurs de Loir-et-Cher - Président de la Fédération Régionale des Chasseurs du Centre - Vice-Président de la Fédération Nationale des Chasseurs - Vice-Président de l'OFB - Vice-Président de ADCGG41 - Administrateur syndicat copropriété privée	Jérôme Sennelier	
Raphaël BRIAND	Mandats soumis aux règles du code de commerce - Directeur général délégué de Monceau Générale Assurances (société anonyme) - Gérant de AgorAssur (Sarl à associé unique) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances - Directeur général de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de sociétés d'assurance mutuelles) - Directeur général de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) - Directeur général de la Mutuelle d'assurance du Midi (société d'assurance mutuelle) - Directeur général de la SMAMMM Autres mandats Néant		

Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices

	2024	2023	2022	2021	2020
Capital en fin d'exercice					
Capital social	45 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
Nombre des actions					
Ordinaire	2 250 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
A dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
Par conversion d'obligations					
Par droit de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	171 486 133	137 656 210	126 221 525	116 535 507	104 130 264
Résultat avant impôts et participations des salariées	-2 401 773	-7 400 375	-8 971 272	11 597 609	3 677 519
Impôts sur les bénéfices					439 676
Participations des salariées au titre de l'exercice	587 449	-64 368	307 194	964 602	415 994
Dotations aux amortissements					
Résultat après impôts et participation des salariées	-2 989 223	-7 336 007	-9 278 466	10 633 008	2 821 849
Résultat distribué					
Résultat par action en euros					
Résultat après impôts et participations des salariées	-1,33	-4,89	-6,19	7,09	1,88
Résultat après impôts, participations et dotations	-1,33	-4,89	-6,19	7,09	1,88
Dividendes attribués à chaque action					

ANNEXES

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations mentionnées ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicati)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours ou plus	Total (1 jour ou plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	0	0	0	0	0	0
Montant total de la facture concernées	0	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	0%	0%	0%	0%	0%	0%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créanciers litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(C) Délais						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (tableau prévu au II de l'article D.441-4)

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations mentionnées ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicati)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours ou plus	Total (1 jour ou plus)
(D) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	0	0	0	0	0	0
Montant total de la facture concernées	0	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	0%	0%	0%	0%	0%	0%
(E) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créanciers litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(F) Délais						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						



03

COMPTES ANNUELS

2024



Sauf mention contraire,
les montants présentés
sont exprimés en euros
et arrondis à l'euro
le plus proche.

Bilan Actif

	31/12/2024	31/12/2023
1 - Compte de liaison avec le siège		
2 - Actifs incorporels	274 941	77 735
3 - Placements	148 954 953	142 744 948
3a - Terrains et constructions	45 129	45 129
3b - Placements dans des entreprises liées	34 103 846	34 103 846
3c - Autres placements	113 996 207	107 843 435
3d - Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	809 772	752 537
4 - Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte		
5 - Part des cessionnaires et des rétro cessionnaires dans les provisions techniques	98 825 975	96 626 338
6 - Créances	52 516 048	44 397 013
6a - Créances nées d'opérations d'assurance directe	45 453 184	37 029 668
6aa - Primes restant à émettre	980 627	361 991
6ab - Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	44 472 557	36 667 677
6b - Créances nées d'opérations de réassurance	229 138	218 845
6c - Autres créances	6 833 727	7 148 501
6ca - Personnel		
6cb - État, organismes sociaux, collectivités publiques	758	758
6cc - Débiteurs divers	6 832 969	7 147 743
7 - Autres actifs	19 440 413	1 705 258
7a - Actifs corporels d'exploitation	1 055 838	996 615
7b - Comptes courants et caisse	18 384 574	708 643
8 - Comptes de régularisation - Actif	13 334 314	9 547 852
8a - Intérêts acquis non échus	635 643	193 930
8b - Frais d'acquisition reportés	12 612 025	9 312 274
8c - Autres comptes de régularisation	86 645	41 648
9 - Différence de conversion		
Total Actif	333 346 644	295 099 144

Bilan Passif

	31/12/2024	31/12/2023
1 - Capitaux propres	47 891 200	35 880 423
1a - Capital Social	45 000 000	30 000 000
1b - Primes liées au Capital Social		
1c - Réserves de réévaluation		
1d - Autres réserves	10 220 636	10 220 636
1e - Report à nouveau	-4 340 213	2 995 794
1f - Résultat de l'exercice	-2 989 223	-7 336 007
2 - Passifs subordonnés		
3 - Provisions techniques brutes	242 340 923	223 928 583
3a - Provisions pour primes non acquises non-vie	58 749 020	47 002 706
3b - Provisions d'assurances vie		
3c - Provisions pour sinistres vie		
3d - Provisions pour sinistres non-vie	172 525 130	164 393 429
3e - Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie		
3f - Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non-vie		
3g - Provisions pour égalisation	548 698	499 375
3h - Autres provisions techniques vie		
3i - Autres provisions techniques non-vie	10 518 075	12 033 073
4 - Provisions techniques des contrats en unités de compte vie		
5 - Provisions	39 356	37 741
6 - Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	16 657 187	16 544 036
7 - Dettes	25 033 845	17 924 328
7a - Dettes nées d'opérations d'assurance directe	12 708 899	10 557 859
7b - Dettes nées d'opérations de réassurance	5 154 140	2 798 448
7c - Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d - Dettes envers des établissements de crédit	44 422	20 772
7e - Autres dettes	7 126 384	4 547 249
7ea - Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus		
7eb - Personnel	368 631	
7ec - État, organismes sociaux et collectivités publiques	2 108 493	2 045 148
7ed - Créanciers divers	4 649 260	2 502 100
8 - Comptes de régularisation - passif	1 384 133	784 034
9 - Différence de conversion		
Total bilan	333 346 644	295 099 144

COMPTE DE RÉSULTAT



Compte technique de l'assurance non-vie

	Opérations Brutes 31/12/2024	Cessions et Rétrocessions	Opérations Nettes 31/12/2024	Opérations Nettes 31/12/2023
1 - Primes	159 739 819	-70 490 966	89 248 853	73 504 450
1a - Primes	171 486 133	-70 490 966	100 995 167	77 913 002
1b - Variation de primes non acquises	-11 746 314		-11 746 314	-4 408 552
2 - Produits des placements alloués	2 604 392		2 604 392	2 633 414
3 - Autres produits techniques				
4 - Charges des sinistres	-118 448 772	48 973 559	-69 475 213	-64 205 332
4a - Prestations et frais payés	-110 317 071	45 656 199	-64 660 871	-62 316 929
4b - Charges des provisions pour sinistres	-8 131 701	3 317 359	-4 814 342	-1 888 404
5 - Charges des autres provisions techniques	1 514 999	-1 117 722	397 276	-286 035
6 - Participation aux résultats				
7 - Frais d'acquisition et d'administration	-42 498 972	19 832 451	-22 666 521	-18 885 474
7a - Frais d'acquisition	-28 646 561		-28 646 561	-21 174 506
7b - Frais d'administration	-13 852 411		-13 852 411	-12 571 766
7c - Commissions reçues des réassureurs		19 832 451	19 832 451	14 860 798
8 - Autres charges techniques	-1 993 294		-1 993 294	-1 747 837
9 - Variation de la provision pour égalisation	-49 323		-49 323	-27 063
Résultat technique de l'assurance non-vie	868 849	-2 802 679	-1 933 831	-9 013 878

COMPTE DE RÉSULTAT



Compte non technique

	Opérations Nettes 31/12/2024	Opérations Nettes 31/12/2023
1 - Résultat technique de l'assurance vie		
2 - Résultat technique l'assurance non-vie	-1 933 831	-9 013 878
3 - Produits des placements	4 796 338	5 050 375
3a - Revenus des placements	3 246 457	1 174 509
3b - Autres produits des placements	61 233	85 102
3c - Produits provenant de la réalisation des placements	1 488 647	3 790 764
4 - Produits des placements alloués		
5 - Charges des placements	-1 445 119	-1 691 426
5a - Frais de gestion interne et externe de placements et frais financiers	-579 289	-468 501
5b - Autres charges des placements	-416 657	-198 857
5c - Pertes provenant de la réalisation des placements	-449 173	-1 024 069
6 - Produits des placements transférés	-2 604 392	-2 633 414
7 - Autres produits non techniques	1 110 728	760 039
8 - Autres charges non techniques	-193 566	-188 712
9 - Résultat exceptionnel	-2 131 932	316 642
9a - Produits exceptionnels	602 332	1 762 361
9b - Charges exceptionnelles	-2 734 264	-1 445 719
10 - Participation et intéressement des salariés	-587 449	64 368
11 - Impôt sur les sociétés		
Résultat de l'exercice	-2 989 223	-7 336 007

COMPTES ANNUELS



1. FAITS MARQUANTS

Le développement de l'activité s'est poursuivi en 2024 avec un chiffre d'affaires de 159,7 M€, en progression de 19,88 % par rapport à 2023 (137,6 M€).

Cette croissance est principalement due à l'amplification du développement en Belgique sous le régime de la libre prestation de services et à la montée en puissance des risques statutaires des collectivités territoriales, assurés jusqu'au 31 décembre 2018 par Monceau Retraite et épargne. L'activité se décompose comme suit :

- 98,1 M€ au titre des agents / courtiers (95,5 M€ en 2023)
- 50,1 M€ au titre de l'activité en Belgique (31,2 M€ en 2023)
- 11,5 M€ au titre du portefeuille de risques statutaires (10,9 M€ en 2023)

La charge de sinistres à fin décembre 2024 s'élève à 116,9 M€ et est en augmentation de 5,37 % (110,9 M€ en 2023).

Les frais d'acquisition et d'administration s'élèvent à 42,5 M€ en progression de 25,94 % (+8,7 M€) par rapport à ceux de 2023 dont l'essentiel provient de l'augmentation du chiffre d'affaires en Belgique. Le résultat technique brut est un gain de 869K€ par rapport à une perte de -10,6 M€ en 2023 ; hors produits financiers, il s'élève à -1,7 M€. Le résultat de réassurance est de 2,8 M€ en faveur des réassureurs contre un résultat de 1,6 M€ en faveur de MGA un an plus tôt. En conséquence, après réassurance le résultat technique est une perte de 1,9 M€ contre une perte de 9 M€ en 2023.

Le ratio combiné atteint 101% contre 109,9% en 2023. Ce ratio traduit les premiers résultats des actions transverses qui ont été lancées courant 2021 afin de redresser de façon prioritaire les comptes techniques de Monceau Générale Assurances.

Il n'y a aucune charge d'impôt sur les sociétés au titre de 2024, le résultat étant toujours déficitaire. MGA bénéficie toujours d'un déficit fiscal reportable pour les années à venir. Il résulte de tout cela une perte nette de 2,9 M€, contre une perte de 7,3 M€ en 2023.

Monceau Générale Assurances a effectué une augmentation de capital de 15 millions d'euros au titre de l'exercice 2024 qui porte le capital social à 45 millions d'euros.

2. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

3. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. Introduction

Les comptes annuels sont établis conformément aux articles L. 123-12 à L.123-22 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances. Les comptes de l'exercice 2024 respectent le règlement N°2015-11 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes annuels des entreprises d'assurance, version applicable au 31 décembre 2024. Il est fait, de manière générale, application des principes comptables fondamentaux que sont :

- Le principe de continuité de l'exploitation : les comptes sont arrêtés sous l'hypothèse d'une poursuite de l'activité, afin notamment de permettre la comparabilité des exercices.
- Le principe d'indépendance des exercices : ce principe, en relation directe avec le principe de la continuité, conduit à découper la vie de l'entreprise en exercices comptables, d'une durée fixée à 12 mois. Les différents utilisateurs de l'information comptable disposent ainsi d'une information périodique et comparable d'un exercice à l'autre.
- Le principe de rattachement des charges aux produits : ce principe consiste à analyser les charges de l'exercice, déterminée en respectant le principe d'indépendance des exercices, et à les rattacher à l'exercice ou à des exercices ultérieurs selon que les produits correspondants sont constatés dans l'exercice ou non.
- Le principe de prudence : il est appliqué de façon à ne pas transférer sur des exercices futurs des incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine et le résultat de l'entreprise. Sa correcte application permet d'éviter d'établir des comptes caractérisés soit par des provisions excessives garantissant des résultats futurs, soit à l'inverse par l'absence ou l'insuffisance de provisions ou d'informations relatives à des opérations importantes ou significatives.

- Le principe de permanence des méthodes : les méthodes comptables et la structure du bilan et du compte de résultat ne peuvent être modifiées d'un exercice sur l'autre, sauf dans des cas exceptionnels prévus par l'Autorité des Normes Comptables qui seront le cas échéant explicités et valorisés, afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

- Le principe d'importance relative, dit de matérialité : la régularité et la sincérité des comptes s'apprécient au regard de la connaissance que les dirigeants ont de la réalité et de l'importance relative des événements enregistrés.

- Le principe de non-compensation : les éléments d'actif et de passif doivent être évalués séparément. Sauf cas exceptionnels prévus par l'Autorité des Normes Comptables, aucune compensation ne peut être opérée entre les postes d'actif et de passif du bilan, ou entre les postes de charges et de produits du compte de résultat.

- Le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture : le bilan d'ouverture d'un exercice doit correspondre au bilan de clôture avant répartition de l'exercice précédent.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.2. Informations sur le choix des méthodes utilisées

3.2.1. Terrains et constructions Les terrains et constructions sont comptabilisés selon le principe des coûts historiques.

Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée à compter de leur date d'acquisition. Les durées de vie estimées sont comprises, selon la nature de l'immeuble et sa location, entre 50 et 100 ans.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable à date, pour la valeur correspondant à l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable.

3.2.2. Evaluation à la clôture des parts de sociétés civiles

Les parts détenues dans les sociétés civiles immobilières ou foncières sont comptabilisées selon le principe des coûts historiques.

La valeur de réalisation des parts des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale répondant aux critères et conditions définis par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert agréé par l'ACPR. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable à date, pour la valeur correspondant à l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable.

3.2.3. Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres.

S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation du fait de l'inflation de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, en application de l'article R 343-9 du code des assurances.



3.2.4. Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus le cas échéant. La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- Au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- À la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- Au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

Pour chaque élément d'actif pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenus fixes, une dépréciation est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable. En application d'un avis émis par le Conseil National de la Comptabilité devenu l'Autorité des Normes Comptables, il est constitué ligne par ligne une dépréciation à caractère durable lorsque continûment pendant 6 mois au moins à la clôture de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à une certaine fraction de son prix de revient : en situation normale, il est admis que cette fraction puisse être fixée à 80 % ; en revanche, dans l'hypothèse où les marchés connaissent une volatilité élevée, il est admis qu'elle puisse être fixée à 70 %, voire en deçà. Comme pour les exercices précédents, le taux de 80 % a été retenu pour les calculs à la date d'inventaire. Une dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle dépréciation à l'inventaire précédent.

Les dépréciations à caractère durable constituées s'imputent sur la valeur comptable des actifs concernés, et apparaissent à la rubrique «charges des placements» du compte non technique. Enfin, lorsque, globalement, les placements évalués conformément aux dispositions de l'article R 343-10 du Code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles dépréciations à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs.

Baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité, elle se trouve classée parmi les provisions techniques.

3.2.5. Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

3.2.6. Provision pour égalisation

La provision pour égalisation, est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques responsabilité civile dus à la pollution et les risques spatiaux ; elle est calculée dans les conditions fixées à l'article 39 quinquies G du Code général des impôts.

3.2.7. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en cas de doute sur le caractère recouvrable d'une créance.

3.2.8. Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation sont comptabilisés selon la méthode des coûts historiques, et amortis selon la méthode d'amortissement linéaire. A l'inventaire en cas d'indice de perte de valeur, une dépréciation peut être comptabilisée en sus des amortissements calculés selon la méthode d'amortissement linéaire. Le matériel de transport est amorti sur 5 ans, le mobilier sur 10 ans et le matériel informatique sur 3 ans.

3.2.9. Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux primes non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan. Ils sont calculés en appliquant le ratio entre les frais d'acquisition et les émissions de l'exercice de rattachement sur les primes non acquises.

3.2.10. Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. Les comptes gagés par les réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) en garantie de leurs engagements sont inscrits au hors bilan dans le tableau des engagements reçus et donnés.

3.2.11. Primes

Les primes comprennent les cotisations de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

La variation pour primes non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre relatives à la couverture du risque dû ou des exercices suivant l'exercice d'arrêté. Elle est calculée contrat par contrat au prorata entre le nombre de jours résiduels et la date de clôture et le nombre de jours total de la période de garantie couverte par les cotisations émises.

3.2.12. Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations. Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (incluant les frais de gestion) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

Conformément aux prescriptions du code des assurances, les frais de gestion retenus pour le calcul de la provision pour risque en cours sont les frais de règlement des sinistres, les frais d'acquisition et les frais d'administration. Pour ces derniers, il n'est pas tenu compte des frais immédiatement engagés, c'est-à-dire les frais liés à l'émission et à l'encaissement des cotisations.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge. En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non encore déclarées), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrages une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article 143-14 du règlement ANC 2015-11.

3.2.13. Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (loyers, dividendes, coupons, intérêts des prêts). Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du « premier entré premier sorti » (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. Une quote-part des produits financiers nets, calculée au prorata des provisions techniques et de la réserve de capitalisation d'une part, des provisions pour risques et charges des fonds propres hors réserve de capitalisation d'autre part, est transférée au compte de résultat technique non-vie.

3.2.14. Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion (et les commissions versées) liés à l'activité d'assurance sont enregistrés selon leur nature. Ils sont ensuite classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la société.

Les frais de gestion sont constitués des frais généraux propres à MGA d'une part et des frais généraux issue de la répartition des frais de GIE auxquels adhère MGA.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- Les frais de règlement des sinistres qui incluent notamment les frais des services règlement (les commissions versées au titre de la gestion des sinistres), les frais de contentieux liés aux sinistres,
- Les frais d'acquisition qui incluent notamment les commissions d'acquisition, les frais des réseaux commerciaux et des services chargés de l'établissement des contrats, de la publicité, du marketing,
- Les frais d'administration qui incluent notamment les commissions d'apérition, de gestion et d'encaissement, les frais des services de gestion, de surveillance du portefeuille, de la réassurance cédée, ainsi que les frais de contentieux liés aux primes,

- Les charges des placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements, y compris les honoraires, commissions et courtages versés,
- Les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à l'une des autres destinations, notamment les charges de direction générale.

3.2.15. Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées dans chacune des devises utilisées. La conversion en euros de ces opérations s'effectue en fin d'exercice d'après les cours de change constatés à la clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en compte de résultat.

3.2.16. Impôt sur les sociétés

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt dû au titre de l'exercice en application des règles fiscales en vigueur.

3.2.17. Engagements hors bilan

La relation de réassurance entre Monceau Générale Assurances et la Mutuelle Centrale de Réassurance s'inscrit dans le cadre d'une convention de durée. Cette convention précise qu'en cas de résiliation, MGA, désireuse de mettre fin à la convention, rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de ladite convention de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues par MGA à la MCR en cas de résiliation, puisqu'il est fait application du principe comptable général d'établissement des comptes en supposant la continuité de l'exploitation. Dans l'hypothèse où, à la date d'arrêté du bilan, la société a pris la décision de résilier la convention de réassurance de durée, les dettes éventuelles de la société sont inscrites au passif de bilan. Si une telle résiliation était intervenue à la date de clôture, MGA aurait eu à régler à la Mutuelle Centrale de Réassurance un montant de 50,3 millions d'euros.

4. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

4.2. Actif

4.1.1. Actifs incorporels

Valeurs brutes	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Droit	274 941	77 735
Montant net	274 941	77 735

4.1.2. Placements immobiliers

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains				
Constructions				
Sous-total				
Parts de sociétés immobilières non cotées	45 129			45 129
Créances rattachées à des participations				
Sous-total	45 129			45 129
Total brut	45 129			45 129

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains				
Constructions				
Sous-total				
Parts de sociétés immobilières non cotées				
Créances rattachées à des participations				
Sous-total				
Total amortissements				

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains		
Constructions		
Sous-total		
Parts de sociétés immobilières non cotées	45 129	45 129
Créances rattachées à des participations		
Sous-total		
Total net	45 129	45 129

4.1.3. Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	616 910			616 910
Obligations	27 700 000			27 700 000
Créances rattachées à des participations	5 786 936			5 786 936
Créances pour espèce déposées chez les cédantes				
Total	34 103 846			34 103 846

Dépréciations	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés				
Obligations				
Créances rattachées à des participations				
Créances pour espèce déposées chez les cédantes				
Total				



Montants nets	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	616 910	616 910
Obligations	27 700 000	27 700 000
Créances rattachées à des participations	5 786 936	5 786 936
Créances pour espèce déposées chez les cédantes		
Total	34 103 846	34 103 846

4.1.4. Autres placements

Valeurs brutes	Montant à l'ouverture	Revalorisation devise à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	29 751 389		4 705 900	-969 029	33 488 259
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	23 775 575		15 264 281	-375 510	38 664 346
Prêts					
Autres placements	565 763				565 763
Instruments de trésorerie	53 750 709		9 713 364	-22 186 234	41 277 839
Valeurs remises en nantissement	752 537		141 940	-84 705	809 772
Total	108 595 973		29 825 484	-23 615 479	114 805 978

Amortissements et Dépréciations	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amort.	Provisions	Dotations	Reprise	Amort.	Provisions
Actions et autres titres à revenus variables						
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes						
Prêts						
Autres placements						
Instruments de trésorerie						
Valeurs remises en nantissement						
Total						

Valeurs nettes	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	29 751 389	33 488 259
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	23 775 575	38 664 346
Prêts		
Autres placements	565 763	565 763
Instruments de trésorerie	53 750 709	41 277 839
Valeurs remises en nantissement	752 537	809 772
Total	108 595 973	114 805 978

4.1.5. État récapitulatif des placements

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2023
1. Placements immobiliers				
Dans l'OCDE	45 129	45 129	1 476 749	45 129
Hors OCDE				
2. 2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
Dans l'OCDE	639 487	639 487	1 326 077	639 487
Hors OCDE				
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
Dans l'OCDE	77 280 656	77 280 656	80 057 370	87 099 485
Hors OCDE				
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
Dans l'OCDE	2 090 800	2 090 800	2 125 840	1 007 970
Hors OCDE				
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
Dans l'OCDE	60 661 505	60 781 582	59 935 998	46 253 449
Hors OCDE				
6. Prêts hypothécaires				
Dans l'OCDE				
Hors OCDE				
7. Autres prêts et effets assimilés				
Dans l'OCDE	5 786 936	5 786 936	5 786 936	5 786 936
Hors OCDE				
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Dans l'OCDE	705 573	705 573	705 573	752 537
Hors OCDE				
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
Dans l'OCDE	560 763	560 763	560 763	598 466
Hors OCDE				
10. Actifs représentatifs contrats en UC				
Placements immobiliers				
Titres à revenu variable autre que des parts d'OPCVM				
OPCVM détenant des titres à revenu fixe				
Autres OPCVM				
Obligation et autres titres à revenu fixe				
11. Total des lignes 1 à 10	147 770 848	147 890 925	151 975 307	142 183 460



Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2023
Dont Placements évalués selon l'article R 343-9				
Dont Placements évalués selon l'article R 343-10	60 661 505	60 781 568	59 935 998	46 253 449
Dont Placements évalués selon l'article R 343-13	87 109 343	87 109 343	92 039 308	95 930 011
Dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1				
Valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	146 504 513	146 624 576	150 708 971	140 832 457
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance				
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	1 266 335	1 266 335	1 266 335	1 351 004
Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France				
Autres affectations ou sans affectation				

Rapprochement entre l'Etat des placements et le montant des placements au bilan

	2024			2023		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	147 770 848	147 770 848	151 975 307	142 055 059	142 055 059	145 570 642
Amortissement de surcote						
Amortissement de décote		120 077			128 401	
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	147 770 848	147 890 925	151 975 307	142 055 059	142 183 460	145 570 642

Autres informations : montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste « terrains et constructions »

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2023
Immeuble d'exploitation	45 129	45 129	1 476 749	45 129
Droits réels				
Part des sociétés immobiliers ou foncières non cotées	45 129	45 129	1 476 749	45 129
Autres immobilisations				
Droits réels				
Part des sociétés immobiliers ou foncières non cotées				
Total	45 129	45 129	1 476 749	45 129

Autres informations : solde non encore amorti ou non encore repris...à l'article R343-9

	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Valeur de remboursement	58 066 370	48 080 106
Valeur nette	60 881 582	46 450 605
Total	-2 815 212	1 629 501

Autres informations : Exposition aux risques souverains des pays de la zone euro ayant bénéficié d'un plan de soutien

	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Crèce				
Portugal				
Chypre				
Irlande				
Total				

4.1.6. Créances

Libellé	Montant au 31/12/2024	Dont créances de moins d'un an	Dont créances à plus d'un an	Montant au 31/12/2023
Primes à émettre	980 627	980 627		361 991
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	44 472 557	43 198 391	1 274 166	36 667 676
Créances nées d'opérations de réassurance	229 138	229 138		218 845
Autres créances	6 833 727	6 833 727		7 148 501
Total	52 516 048	51 241 882	1 274 166	44 397 013

4.1.7. Compte de régularisation actif

Libellé	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Intérêts courus non échus	635 643	193 930
Frais d'acquisition reportés	12 612 025	9 312 274
Différences sur les prix de remboursement		
Autres	86 645	41 648
Total	13 334 314	9 547 852



4.1.8. Filiales et participations (chiffres en Milliers d’euros)

Entité	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50% au moins du capital est détenu par la société)									
MONCEAU AGENCES IMMOBILIER 1 Avenue des Cités Unies d'Europe	SCI	98.77		-305 577	543 497	167 975			5 686 936

4.1.9. Actifs et passifs en devises

Pays	Devise	Contre-valeur en devises		Composition en euros	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Zone Euro					
1/ Total zone européenne					
2/ Total hors Union Européenne					

4.2. Passif

4.2.1. Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2023	Affectation du résultat de l'exercice précédent	Dividendes versées	Divers	Résultat de l'exercice	Montant au 31/12/2024
Fonds d'établissement et fond social complémentaire	30 000 000			15 000 000		45 000 000
Réserves	10 220 636					10 220 636
Réserve complémentaire fonds d'établissement						
Réserve de réévaluation						
Autres réserves	10 220 636					10 220 636
Réserve de capitalisation						
Réserve de solvabilité						
Report à nouveau	2 995 794			7 336 007		-4 340 213
Résultat de l'exercice	-7 336 007	7 336 007			-2 989 223	-2 989 223
Total	35 880 423	7 336 007		22 336 007	-2 989 223	47 891 200

4.2.2. Provisions techniques brutes

Catégorie	Provisions pour sinistres à payer nettes de recours à la clôture	Primes émises non acquises à la clôture	Provisions pour risques en cours	
			31/12/2024	31/12/2023
Dommages corporels individuels	2 197 593	441 131		
Dommages corporels collectifs	8 949 952	28 843		14 947
R. C Automobile	54 454 275	7 001 843	1 652	2 144 175
Dommages Automobile	10 590 357	13 784 028	2 173 514	558 694
Dommages aux biens des particuliers	13 936 029	6 817 785		2 318 990
Dommages aux biens des professionnels	11 460 141	1 695 170	1 163 670	739 213
Dommages aux biens agricoles	2 398 322	732 893	1 224 058	373 528
Catastrophes naturelles	10 695 933	1 033 714		359 655
Responsabilité civile	5 451 096	1 590 070		
Pertes pécuniaires	55 767	603		
Assistance	-32 508	2 122 569	327 973	304 470
Divers	680 358	1 638 488		
Transport	50 499	97 031	34	
Dommages construction	-27 378			
R.C construction	933 249			
Acceptations				
Total	121 793 686	36 984 168	4 890 901	6 813 672

4.2.3. Evolution de la sinistralité au cours des trois derniers exercices

Les montants des tableaux suivants sont exprimés en milliers d'euros.

Année d'inventaire	Année de survenance		
	2020	2021	2022
Exercice 2022			
Règlements	52 970	67 319	58 446
Provisions	14 966	23 267	55 031
Total charge des sinistres	67 936	90 586	113 477
Primes acquises	109 435	114 901	115 065
Ratio S/P (%)	62,07 %	78,83 %	98,61 %

COMPTES ANNUELS



Année d'inventaire	Année de survenance			
	2020	2021	2022	2023
Exercice 2023				
Règlements	56 420	70 677	85 509	55 327
Provisions	9 972	16 229	31 387	58 298
Total charge des sinistres	66 392	86 906	116 896	113 625
Primes acquises	109 514	115 160	116 336	132 487
Ratio S/P (%)	60,62 %	75,46 %	100,48 %	85,76 %

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2020	2021	2022	2023	2024
Exercice 2024					
Règlements	57 851	72 435	92 305	85 841	64 274
Provisions	8 132	14 632	26 339	29 121	57 700
Total charge des sinistres	65 983	87 067	118 644	114 962	121 974
Primes acquises	109 518	115 191	116 334	139 415	163 498
Ratio S/P (%)	60,24 %	75,58 %	101,98 %	82,46 %	74,60 %

Libellé	2024			2023
	Montant brut	Montant Réassuré	Montant net	Montant net
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	161 035	93 107	67 928	69 332
Règlements de l'exercice sur antérieurs	45 401	24 606	20 795	24 266
Provisions pour sinistres sur antérieurs à la clôture	114 795	69 368	45 427	41 684
Boni (+) / Mali (-) sur antérieurs	839	867	1 706	3 382

4.2.4. Provisions pour risque d'exigibilité

Il n'y a pas de nécessité de constater de provisions pour risque d'exigibilité à la clôture de l'exercice 2024.

4.2.5. Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Retraite		
Risques et charges	39 356	37 741
Total	39 356	37 741

4.2.6. Dettes

	Montant au 31/12/2024	Dont dettes de moins d'un an	Dont dettes à plus d'un an	Montant au 31/12/2023
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	16 657 187	16 657 187		16 544 036
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	12 708 899	12 708 899		10 557 859
Dettes nées d'opérations de réassurance	5 154 140	5 154 140		2 798 448
Dettes envers les établissements de crédit	44 422	44 422		20 772
Autres dettes	7 126 384	7 126 384		4 547 249
Total	41 691 032	41 691 032		34 468 364

4.2.7. Comptes de régularisation au passif

Libellé	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Intérêts perçus d'avance		
Intérêts à recevoir		
Frais d'acquisition reportés		
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	1 036 402	628 583
Charges constatées d'avance		
Autres		
Total	1 036 402	628 583

4.2.8. Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	31/12/2024	31/12/2023
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer		
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	368 631	
Autres charges à payer		
Organisme sociaux		
Charges sociales sur congés payés		
Autres charges à payer	316 665	301 665
Etat		
Impôts sociétés	1 612 258	1 434 546
Autres charges à payer	179 571	142 764
Autres charges à payer	4 649 260	2 502 100
Total	7 126 384	4 547 249



Produits à recevoir	31/12/2024	31/12/2023
Personnel		
Organismes sociaux	758	758
Etats	0	
Autres produits à recevoir	6 832 969	7 147 743
Total	6 833 727	7 148 501

4.3. Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Engagement envers la Mutuelle Centrale de Réassurance		
Estimation des indemnités conventionnelles de mise à la retraite	313 322	266 879
Total des engagements donnés	313 322	266 879

Engagements reçus	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Comptes gagés par les réassureurs	50 337 000	75 402 486
Total	50 337 000	75 402 486

5 NOTE SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTATS

5.1. Résultat technique (Chiffre en Milliers d'euros)

	Total	Dommages Corp. individuel	Dommages corp. collectif	Auto. RC	Auto. Dommages	Domage au bien des part.	Dommages aux biens des prof.	Dommages aux biens agricole	Catastrophes naturelles	RC Générale
Primes acquises	159 738	7 595	12 553	15 952	32 311	16 720	4 819	2 734	2 699	3 856
Primes	171 483	7 687	12 302	16 179	33 122	16 928	4 985	2 887	2 765	3 933
Variation de primes non acquises	-11 745	-92	251	-227	-811	-208	-166	-153	-66	-77
Charges de prestation	-118 451	-5 528	-9 290	-14 198	-22 312	-14 544	-6 292	317	-5 576	-2 011
Prestations et frais payés	-110 317	-5 208	-7 936	-13 699	-23 439	-15 374	-4 619	-1 846	-3 001	-4 546
Variation des provisions pour prestations	-8 134	-320	-1 354	-499	1 127	830	-1 673	2 163	-2 575	2 535
Soldes de souscriptions	41 287	2 067	3 263	1 754	9 999	2 176	-1 473	3 051	-2 877	1 845
Frais d'acquisition	-28 648	-1 051	-1 660	-2 384	-4 851	-3 162	-886	-522	-333	-406
Autres charges nettes de gestion	-14 381	-1 400	-1 223	743	-3 833	970	-814	-1 074	234	-501
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-43 029	-2 451	-2 883	-1 641	-8 684	-2 192	-1 700	-1 596	-99	-907
Produits nets des placements	2 604	29	160	676	150	171	161	164	55	304
Participation aux résultats										
Solde financier	2 604	29	160	676	150	171	161	164	55	304
Part des réassureurs dans les primes acquises	-70 491	-3 453	-5 707	-7 253	-14 701	-7 658	-2 323	-1 243	-2 699	-1 784
Part des réassureurs dans les prestations payées	45 656	2 021	3 089	6 763	9 293	5 929	3 853	893	2 912	2 798
Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	3 317	129	541	70	-1 447	-1 986	3 432	-1 634	2 590	-1 947
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-1 119		-6	-1 206	646	-928	170	340	-144	
Commissions reçues des réassureurs	19 832	864	1 375	1 800	3 696	1 883	590	312	929	442
Solde de réassurance	-2 805	-439	-708	174	-2 513	-2 760	5 722	-1 332	3 588	-491
Résultat technique	-1 943	-794	-168	963	-1 048	-2 605	2 710	287	667	751
Hors compte										
Provisions pour primes non acquises à la clôture	58 750	443	29	7 000	13 784	6 818	1 695	733	1 034	1 590
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	47 002	350	280	6 773	12 973	6 610	1 529	580	967	1 513
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	172 525	2 969	12 683	63 383	11 773	15 417	11 761	2 590	12 792	7 269
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	164 395	2 648	11 327	62 887	12 899	16 245	10 082	4 750	10 205	9 801
Autres provisions techniques à la clôture	10 869	439	506	4 684	2 174	1 164	1 164	1 224		314
Autres provisions techniques à l'ouverture	12 533		860	6 519	559	2 319	739	374	360	288

5.2. Ventilation des produits et charges

Nature des charges	Montant
Intérêt	443 703
Frais externe de gestion	107 031
Frais internes	28 555
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	579 289
Amortissement des différences de prix de remboursement	416 657
Amortissement matériel service financier	
Dotations à la provision pour dépréciation à caractère durable	
Autres charges des placements	416 657
Moins-values réalisées	449 171
Perte de change	2
Pertes provenant de la réalisation des placements	449 173
Total des charges des placements	1 445 119

Nature des produits	Montant
Placements immobiliers	
Autres placements – Entreprises liées	
Autres placements – Autres	3 246 457
Revenus des placements	3 246 457
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	
Reprise sur provision pour dépréciation à caractères durable	
Produits financiers divers	
Autres produits de placements	
Plus-values sur réalisation de placements immobiliers	
Plus-values sur réalisation de placements	1 549 877
Gains de change	3
Profits provenant de la réalisation de placement	1 549 880
Total produits des placements	4 796 338

Résultat financier	3 351 219
---------------------------	------------------

5.3. Charges par destination (hors commissions)

Nature	Sinistre	Acquisition	Administration	Placements	Autres charges techniques	TOTAL
Charges externes	962 151	1 596 080	1 407 781	107 031	1 449 955	5 522 997
Charges internes	1 514 889	2 695 477	1 820 543	28 555	520 252	6 579 716
Dotations aux amortissements et provisions	66 927	146 519	116 875		22 084	352 405
Autres		99 775				99 775
Total	2 543 966	4 537 852	3 345 199	135 586	1 992 290	12 554 893



5.4. Charges de personnel

Montant	31/12/2024	31/12/2023
Salaires	60 000	78 000
Pension et retraites		
Charges sociales	18 110	17 885
Autres		
TOTAL	78 110	95 885

5.5. Produits et charges exceptionnels et non techniques (chiffres en Milliers d'euros)

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Indemnités compensatrices	467 055	1 635 902
Cession d'éléments d'actif	45 194	11 100
Divers	70 483	79 281
Reprise provisions risques & charges	19 600	36 078
Total produits exceptionnels	602 332	1 762 361
Charges exceptionnelles		
Indemnités compensatrices	669 393	1 265 574
Cession d'éléments d'actif	32 770	16 652
Divers	2 015 486	145 971
Reprise provisions risques & charges	16 615	17 522
Total charges exceptionnelles	2 734 264	1 445 719
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-2 131 932	316 642

5.6. Primes brutes émises (chiffres en Milliers d'euros)

	31/12/2024	31/12/2023
Primes d'assurance directe en France	111 366	106 416
Primes d'assurance directe en UE	60 120	31 240
Prime d'assurance directe hors UE		
Total	171 486	137 656

6 AUTRES INFORMATIONS

6.1. Effectif moyen

Pour l'exercice de son activité, la société s'appuie sur les ressources mises en commun au sein des GIE constitués par les adhérents de Monceau Assurances, et n'emploie pas de salarié.

6.2. Combinaison des comptes

En application de l'article R 345- 1-2 du code des assurances, le conseil d'administration de MGA a désigné la Mutuelle Centrale de Réassurance, société d'assurance mutuelle régie par le Code des Assurances, dont le siège est situé au 36-38 rue de Saint Pétersbourg à Paris 8ème, pour établir des comptes combinés intégrant les comptes annuels de l'entreprise.

6.3. Actionnariat

	Nombre d'actions	Pourcentage de détention
Mutuelle Centrale de Réassurance	2 249 994	99.9997333 %
Sarp Europe	1	0.0000444%
Monceau Participations SA	1	0.0000444%
Monceau Retraite & Epargne	1	0.0000444%
Union des Mutuelles d'Assurances Monceau	1	0.0000444%
Monceau International SA	1	0.0000444%
Sarp	1	0.0000444%

6.4. Jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2024, 18 500€ de jetons de présence sont dus aux membres du conseil d'administration.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



MONCEAU GENERALE ASSURANCES

Société anonyme

1 avenue des cités unies d'Europe

41100 Vendôme

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

MONCEAU GENERALE ASSURANCES

Société anonyme

1 avenue des cités unies d'Europe

41100 Vendôme

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société MONCEAU GENERALE ASSURANCES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MONCEAU GENERALE ASSURANCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Société par actions simplifiée au capital de 2 201 424 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre d'Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des placements financiers non cotés

Risque identifié

Dans le cadre de ses activités, Monceau Générale Assurances détient des placements non cotés à l'actif de son bilan.

Au bilan, les placements non cotés sont comptabilisés à leur coût historique, le cas échéant retraité des amortissements, et une provision pour dépréciation doit être comptabilisée en cas de perte de valeur durable. La valorisation des placements à la clôture est un élément important pour apprécier s'il y a lieu de déprécier ces actifs.

La valeur de réalisation des placements non cotés retenue à la clôture des comptes correspond à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.



Nous avons considéré que l'évaluation des placements financiers non cotés constituait un point clé de notre audit qui requiert l'exercice du jugement par la Direction.

Au 31 décembre 2024, les placements financiers non cotés de Monceau Générale Assurances s'élèvent à 41,7 M€ (cf. note 4.1.5, des annexes des comptes annuels de Monceau Générale Assurances) représentant 28% du total des placements (149 M€).

Notre réponse

Nous avons mis en œuvre les procédures suivantes :

- L'examen du dispositif de contrôle mis en place pour apprécier la réalité et la valorisation des placements non cotés et la détermination des dépréciations,
- Le contrôle des rapprochements entre la comptabilité générale et la gestion sur les transactions de la période et les positions à la date de clôture de l'exercice,
- La vérification de la conformité des valorisations retenues au 31 décembre 2024 avec les éléments probants transmis,
- L'appréciation du caractère raisonnable des valorisations retenues et comptabilisées au 31 décembre 2024,
- La vérification des principes retenus en matière de dépréciation des placements financiers, des modalités de recensement des titres nécessitant une analyse et la justification des provisions constituées,
- La revue des contrôles généraux informatiques relatifs à l'outil de gestion des placements, et la revue informatique de certains contrôles embarqués et états clés générés par l'outil de gestion des placements,
- L'examen du caractère suffisant et approprié de l'information figurant dans l'annexe des comptes annuels.

Provision pour sinistres non-vie

Risque identifié

Les provisions pour sinistres non-vie, figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant de 172,5 millions d'euros, représentent 51,7% du passif.

Elles correspondent aux sinistres survenus non payés, et intègrent une part de frais afférents à la gestion des sinistres et une estimation des sinistres à payer, non connus ou tardifs.

L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus, en utilisant des méthodes selon les modalités décrites dans la note 3.2.12. « Sinistres » de l'annexe.

Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prise de connaissance de la conception et tests des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions ;
- Rapprochements entre les données utilisées dans le calcul des provisions avec les données comptabilisées ;
- Contre-valorisation, par sondage, des provisions pour sinistres tardifs et revue des hypothèses utilisées pour le calcul ;
- Appréciation de la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions ;
- Analyse, par sondage, sur des sous-risques significatifs, du dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement) ;
- Contre-valorisation du calcul de la Provision pour Frais de Gestion des Sinistres.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles (couverture de la marge de solvabilité) extraites du rapport prévu par l'article L.355-5 du code des assurances pour les comptes annuels.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.



Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société Monceau Générale Assurances par votre assemblée générale du 29 juin 2021.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 4ème année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 2 juin 2025
Le commissaire aux comptes
Deloitte & Associés

Estelle Sellem
Associée

RAPPORT SPÉCIAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



MONCEAU GENERALE ASSURANCES

Société anonyme

1 avenue des cités unies d'Europe

41100 Vendôme

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

RAPPORT SPÉCIAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

MONCEAU GENERALE ASSURANCES

Société anonyme

1 avenue des cités unies d'Europe

41100 Vendôme

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société Monceau Générale Assurances,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visé à l'article R. 322-7 du Code des assurances.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce et l'article R. 322-7 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce et à l'article R. 322-7 du Code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Société par actions simplifiée au capital de 2 201 424 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre d'Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte



Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce et de l'article R. 322-7 du Code des assurances, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable du conseil d'administration :

➤ **Convention de licence de marque SARP avec la société : Services en Assurance, Réassurance et Prévoyance (Sarp)**

Date du Conseil d'administration : 16 décembre 2022 pour la convention initiale, 13 décembre 2023 pour l'avenant 1 à la convention, 18 décembre 2024 pour l'avenant n°2 à la convention.

Administrateurs concernés : Monsieur Paul TASSEL, représentant permanent de Capma & Capmi au sein du conseil d'administration de Monceau Générale Assurances et Président de SARP.

Nature et objet : La convention initiale constatait à effet du 1^{er} janvier 2021, la concession à la Mutuelle Centrale de Réassurance, Capma-Capmi, l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau, Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Epargne les licences d'exploitation des marques déposées pour l'ensemble des produits et services désignés dans le certificat d'enregistrement. SARP concède également collectivement l'usage de la marque « Monceau Assurances ».

L'avenant n°1 à la convention, signé le 18 décembre 2023, prévoit une modification dans la clause de prix de la concession à effet du 1^{er} janvier 2023 (1% au lieu de 0.2% antérieurement).

L'avenant n°2, signé le 19 décembre 2024, prévoit, à effet du 1^{er} janvier 2024, une modification de la redevance au titre des marques créées et déposées par Sarp, la faisant évoluer de 0,25% à 0,05% d'une part, et d'autre part l'évolution du budget forfaitaire des dépenses allouées par les bénéficiaires à Sarp au titre du développement de la notoriété de l'ensemble, le faisant passer de 0,75% à 0,95%.

Modalités : La présente convention est consentie et acceptée par les sociétés susmentionnées moyennant une redevance forfaitaire de 1% de leur contribution au chiffre d'affaires combiné du Groupe Monceau Assurances.

Au 31 décembre 2024, le montant de redevance de Monceau Générale Assurances s'élève à 1 328 967 euros.

RAPPORT SPÉCIAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

➤ **Convention d'assurance de flotte automobile avec la Fédération Nationale des Groupements de Retraite et de Prévoyance (FNGRP)**

Administrateurs concernés : Jérôme SENNELIER, Directeur général de Monceau Générale Assurances et Administrateur de la FNGRP.

Nature et objet : Le GIE FNGRP a souscrit auprès de Monceau Générale Assurances un contrat d'assurance automobile afin d'assurer l'ensemble de sa flotte composée de 88 véhicules.

Le contrat a été signé le 19 octobre 2016 pour une durée d'un an et avec un effet rétroactif au 1er mai 2016. Celui-ci est renouvelable avec tacite reconduction à compter du 1er mai de chaque année.

Modalités : La prime comptabilisée en 2024 s'élève à 161 211 euros dans les comptes de Monceau Générale Assurances.

➤ **Convention collaboration Monceau Avenir Jeune avec CAPMA & CAPMI**

Administrateur concerné : Jérôme SENNELIER, Directeur général de Monceau Générale Assurances et Directeur général de Capma & Capmi.

Nature et objet : Cette convention porte sur la délivrance par Monceau Générale Assurances, via son partenaire France Secours International Assistance, de garanties d'assistance sur les contrats Monceau Avenir Jeune distribués par Capma & Capmi.

La convention a été signée le 2 septembre 2004 avec effet au 1er septembre 2003. Elle se renouvelle annuellement depuis le 31 décembre 2005, par tacite reconduction au 1er janvier de chaque année.

Modalités : Les charges d'assistance engendrées au cours de l'exercice 2024 par cette convention s'élèvent à 10 035 euros.

Paris-La Défense, le 2 Juin 2025

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Estelle Sellem

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

04

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 17 JUIN 2025

RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, le rapport sur le gouvernement d'entreprise ainsi que le rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Résolution adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice, soit 2 989 222,64 euros, au compte report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende distribué par actions
31 décembre 2021	2,67
31 décembre 2022	-
31 décembre 2023	-

La fraction du dividende éligible ou non à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI est non applicable.

Résolution adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Résolution adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Mme Guylaine REMY-ZEPHIR en qualité d'administrateur de Monceau Générale Assurances pour une durée de six années conformément aux dispositions statutaires.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2030.

Résolution adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

L'assemblée générale constate la démission de Capma & Capmi de son mandat d'administrateur de Monceau Générale Assurances à effet du 2 avril 2025. Elle décide en conséquence de ne pas procéder à son remplacement.

Résolution adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'allouer aux membres du conseil d'administration en rémunération de leur activité pour l'exercice 2024 un montant de 28 000 euros.

Résolution adoptée à l'unanimité

Septième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Résolution adoptée à l'unanimité

NOTES



A series of horizontal lines for taking notes, spanning the width of the page below the header.

NOTES



Lined area for notes, consisting of multiple horizontal lines.



Pour vous,
pour demain,
pour longtemps.



Monceau Générale Assurances

Société anonyme au capital de 45.000.000 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Blois B 414 086 355

Prestation d'assurance exonérée de T.V.A. (art. 261-C du Code général des impôts)

Numéro de T.V.A. intracommunautaire : FR 59 414 086 355

Siège social : 1, avenue des Cités Unies d'Europe – CS 10217 – 41103 Vendôme Cedex - Tél. : +33 2 54 73 85 00 – monceauassurances.com